

PARIS, LE - 6 AOUT 2007

DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ETAT  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

DIRECTION DU BUDGET  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

TELEDOC 282

TELEDOC 241

A

N° MGP2/2007/08/934

Mesdames et Messieurs les Ministres et  
Secrétaires d'Etat

**Objet : Circulaire relative à la préparation des budgets opérationnels de programme pour 2008**

Pour la troisième année consécutive, les administrations ont à préparer les budgets opérationnels de programme pour la réalisation des politiques qui leur sont confiées.

*Les principes et les modalités inscrits dans la circulaire du 28 juillet 2006 pour la préparation des BOP 2007 sont confirmés pour la préparation des BOP 2008.*

L'objectif de resserrement du nombre de BOP et d'UO conserve ainsi toute son actualité dès lors qu'il pousse à la rationalisation de l'allocation des moyens et à l'optimisation des marges de manœuvre des gestionnaires de terrain.

Demeurent également totalement valides les prescriptions figurant à l'annexe 7 relative à la mise en place de la gestion, ainsi que celles portant sur le calendrier d'élaboration, exposées à l'annexe 3.

*Le calendrier d'élaboration du PLF 2008 rendant toutefois plus difficile le respect des échéances indiquées dans l'annexe 3, l'attention est appelée sur la nécessité de transmettre rapidement aux responsables de BOP les informations utiles à l'élaboration de leur projet de BOP 2008.*

Cette exigence de célérité vaut d'autant plus que l'exercice intégrera les changements d'organisation consécutifs aux modifications de périmètres ministériels et que les outils informatiques (ACCORD-LOLF et l'application Paye) devront être en mesure de réaliser les travaux de fin de gestion dans les meilleures conditions possibles.

Elle s'impose en particulier pour la pré-notification des enveloppes de crédits, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), **au moins dans les deux dimensions essentielles que sont le titre 2 et le hors titre 2** : la pré-notification doit pouvoir être arrêtée globalement dès que les décisions budgétaires sur les programmes sont connues.

Si les taux de mise en réserve pour 2008 ne sont pas connus au moment de la pré-notification des enveloppes, la mise en réserve sera, à titre conservatoire, calculée sur la base des taux en vigueur en 2007. Pour mémoire, les taux de mise en réserve appliqués en 2007 sont de 0,15% des crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) ouverts sur le titre 2 et de 5% des crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) ouverts sur les autres titres.

Lors du dialogue de gestion avec les responsables de BOP et les préfets sur les projets de BOP 2008, la vigilance des responsables de programme sur les délais de transmission des informations budgétaires permettra d'assurer une prévision budgétaire de qualité indispensable à une bonne gestion.

L'expérience de la gestion 2006 qui figure dans le rapport annuel de performance présenté au Parlement fin juin 2007 et les premiers éléments des bilans intermédiaires de la gestion 2007 devront être pleinement capitalisés pour assurer dans les meilleurs délais une visibilité sur la répartition des enveloppes 2008 en évitant de recourir au fléchage des crédits sauf exception justifiée.

Le volet « programmation des activités » devra de même être pleinement exploité. Il permet en effet d'assortir le projet de BOP d'un argumentaire budgétaire étayé et, dans un calendrier très contraint, de procéder pendant le dialogue de gestion à une répartition optimisée des ressources des programmes.

***Par ailleurs, les documents prévisionnels de gestion (DPG) ayant servi de support à la programmation sont actualisés à l'occasion des comptes-rendus de gestion remis par les responsables de BOP au contrôleur budgétaire.***

La périodicité de leur présentation est désormais limitée à deux échéances : un premier compte-rendu sera remis au 30 mai et un second au 30 septembre afin d'alimenter les prévisions de l'année en cours. Ce dernier ayant vocation à accompagner la présentation du projet de BOP de l'exercice suivant, il sera actualisé à sa date de présentation.

Dans ces comptes-rendus, les responsables de BOP présentent, pour le titre 2, la consommation mensuelle passée des crédits et des emplois (ETPT) ainsi que leurs nouvelles prévisions d'exécution en crédits et en emplois pour le reste de la gestion. Pour les autres titres, les AE et les CP consommés sont récapitulés selon le même niveau que celui des DPG. Cette récapitulation est complétée des AE affectées sur le titre V et d'une actualisation de la prévision initiale pour les investissements.

Afin de respecter le calendrier prévisionnel, il est demandé à chaque ministère de proposer, **pour le 24 septembre 2007**, la cartographie des BOP et UO pour chacun des programmes retenus au PLF 2008, sur le modèle de la cartographie des BOP et des UO fourni depuis la LFI 2006 par la DGME, cartographie actualisée en 2007 et mis en ligne sur le site [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)

Ces documents retraçant l'ensemble des BOP seront transmis de préférence sous format électronique, à l'adresse de messagerie suivante : [samia.tcham@finances.gouv.fr](mailto:samia.tcham@finances.gouv.fr)

Nos deux directions se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MODERNISATION DE L'ETAT,



Frank MORDACQ

LE DIRECTEUR DU BUDGET,



Philippe JOSSE